

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

Le Maire ouvre la séance à 20h00 : Le Conseil Municipal rejoint le Conseil d'Administration du CCAS pour prendre leurs décisions communes. Un membre est absent excusé : Agäina HUE qui donne pouvoir à Laurent FOURNIER.

Le quorum est cependant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Christophe MOUQUET est désigné comme secrétaire de séance

1. Attribution location de chasse à partir de la saison 2023/2024 (délibération 4/2023)

Les baux de chasse arrivent à échéance cette année, une nouvelle attribution doit être faite.

Il y a six baux de chasse sur la Commune

Un point est fait sur certains soucis de locations : non entretiens des chemins, problème de déclaration des bracelets chevreuils et sangliers à la FDC76...

Deux solutions se proposent :

- Une mise en location aux enchères
- Une ACCA (Association Communale de Chasse Agréée)

Un vote en commun avec le CCAS (second propriétaire) est organisé, il en résulte ces résultats : 10 voix pour une consultation pour l'ACCA et 8 voix pour une adjudication.

Une réunion sera organisée avec tous les chasseurs résidents la Commune le vendredi 10 mars 2023 à 20h00 à la Mairie afin de voir s'ils seraient intéressés par la mise en place d'une ACCA avant que le Conseil Municipal prennent sa décision finale.

2. Impayés de loyers (délibération 5/2023)

Un locataire a beaucoup de retard de loyers, une LRAR lui sera envoyée.

3. Coupe de Bois (délibération 6/2023)

Suite à la visite du bois de Beaumont, il est remarqué que beaucoup d'arbres sont morts, une coupe à blanc est donc prévue.

Vu la quantité d'arbres à faire, l'attribution est de nouveau ouverte aux gens extérieurs à la commune.

Le Conseil Municipal fixe le tarif à 18€ le stère à compter de ce jour

Le contrat d'abattage stipulera ces dates :

- Fin d'abattage : 1^{er} mai
- Dénombrement : 1^{er} juillet
- Enlèvement : 15 août

Le Conseil Municipal souhaite toujours limiter la quantité à 50 stères par foyer.

Un acompte de 30% sera perçu le jour de l'attribution

Les membres du CCAS quittent l'assemblée à 20h30, le Conseil Municipal poursuit l'ordre du jour le concernant

4. Subvention aux associations (délibération 7/2023)

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'allouer les subventions suivantes :

ACPG-CATM 76 Haute-Béthune = 150€

Coopérative scolaire = 300€

Ecole de musique de Forges = 50€.

Comité d'animation de Grattennoix = 300€

Comité des fêtes de Beaussault = 300€

Concernant la participation au feu d'artifice du 13 juillet, un conseiller fait remarqué que vu l'augmentation de tous les produits depuis un moment, il faudrait peut-être augmenter la participation versée aux deux comités. Le Conseil Municipal en discute et décide de passer cette année à 400€ pour chaque comité.

- Une demande de subvention du CFA du bâtiment Normandie a été reçue : le Conseil Municipal refuse cette demande.

5. Vote des taux d'imposition (délibération 8/2023)

Après en avoir débattu, le Conseil décide d'appliquer une augmentation de 2% à chaque taxe, ce qui porte les taux à :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 35.46%

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 27.65%

Cotisation Foncière des Entreprises : 20.49%

Taxe Habitation : 13.04%

4. Questions diverses

- . Aménagement terrain de pétanque : la commune prévoit un budget de 360€ pour cet aménagement.
- . Une visite des biens communaux est organisée le 01 avril 2023 à 9h30, les locataires seront prévenus en conséquence.
- . Les pompes de relevage de l'assainissement de la salle polyvalente sont grillées, l'entreprise Ramery est intervenue et les a commandées.
- . Infiltration d'eau Hall Salle polyvalente : L'entreprise Delamotte-Rameau est déjà intervenue une fois mais ça fuit toujours. Un nouveau mail de signalement lui sera envoyé.
- . Eclairage Public salle polyvalente : Il faut rappeler le SDE76 pour que Fonroche vienne de nouveau régler l'allumage.
- . Une lettre a été reçue en mairie concernant le Calvaire de Toupray qui est cassé, demandant à ce qu'il soit restauré. La Commune n'en est pas propriétaire et n'interviendra donc pas.
- . Prochaine réunion communication : lundi 17 avril à 19h15
- . Installation aire de jeux : samedi 15 avril à 8h00

5. Questions diverses donnant lieu à délibération

.Reliure état civil 2013-2022 (Délibération 9/2023)

Deux devis sont proposés (Sédi Equipement et Thierry SOULET), le Conseil Municipal retient celui de Sédi Equipement d'un montant de 382.20€ HT soit 408.76€ TTC

. Le compteur EDF de l'ancienne salle des fêtes avait été gardé pour brancher les cabanes de chantier. Ce compteur ne servant plus, le Conseil Municipal décide de résilier l'abonnement le concernant. (Délibération 10/223)

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne posant de question, la séance est levée à 22h00